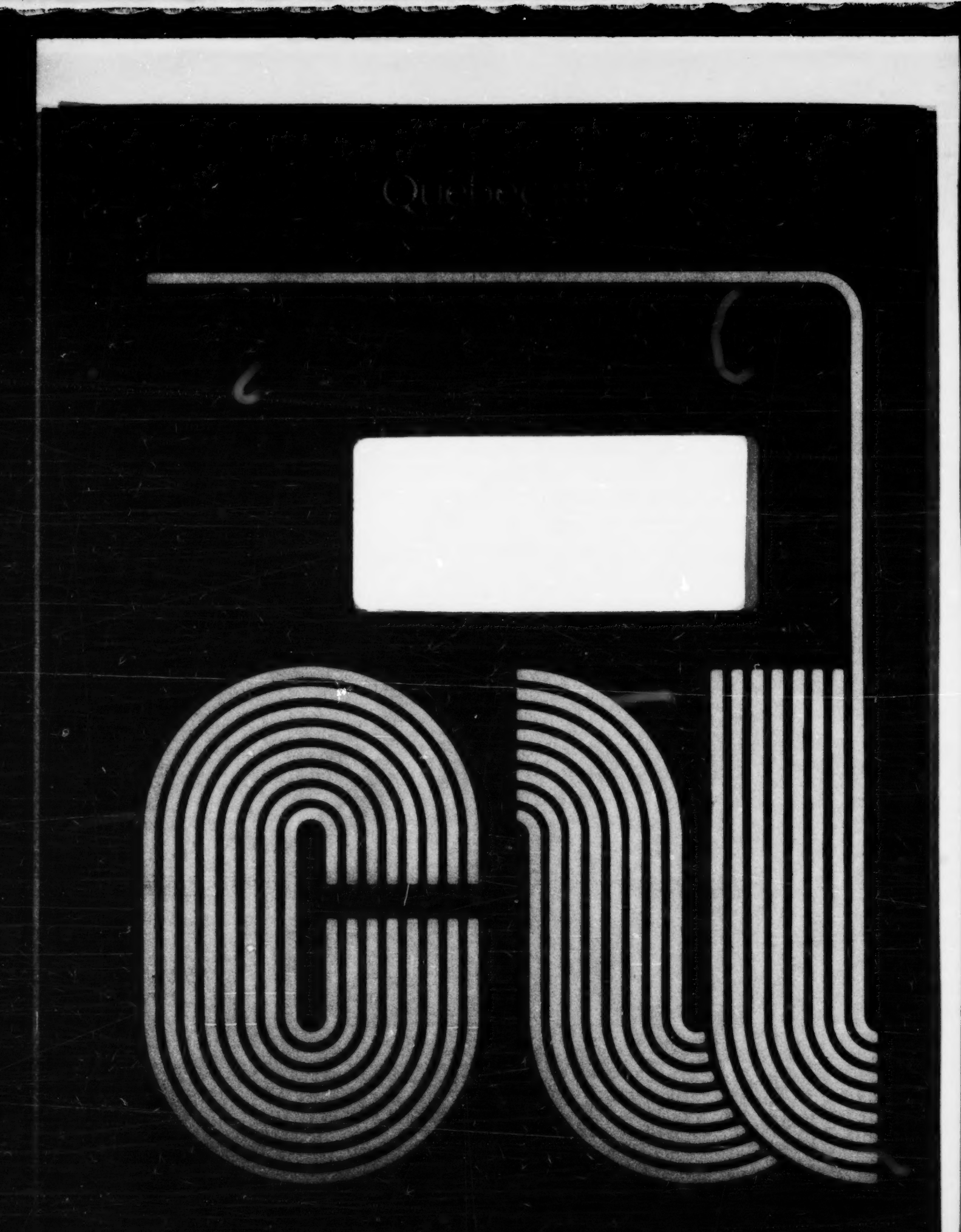

L'ÉVOLUTION DU FONDS FCAR À LA LUMIÈRE DE SON PLAN TRIENNAL ET DE L'ÉVALUATION DE SES PROGRAMMES

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code: 2301-0081

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: quatrième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 87.6
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-18211-1

INTRODUCTION

Le 20 juin 1986, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sollicitait un avis du Conseil des universités concernant la pertinence et la qualité des résultats des programmes gérés par le Fonds FCAR.

En juillet dernier, le Conseil adressait au Ministre un Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR axé sur la mesure du degré d'atteinte des objectifs du Fonds et de ses programmes. Le Conseil annonçait alors qu'il formulerait plus tard un avis qui contiendrait ses conclusions et ses recommandations quant à l'avenir du Fonds FCAR en s'appuyant sur son rapport d'évaluation, sur le plan triennal du Fonds et sur d'autres informations. Le présent avis constitue la réalisation de cet engagement.

L'avis touche les orientations générales du Fonds de même que celles plus spécifiques de chacun de ses programmes, à l'exception du programme "Aide à l'édition d'ouvrages scientifiques" dont l'évaluation n'a pas été poursuivie en raison de circonstances particulières.

L'avis s'inspire largement du Rapport d'évaluation dans ses recommandations, sans cependant avoir voulu reprendre en détail toutes ses conclusions. Il s'appuie aussi sur le Plan triennal d'activités 1987-88 - 1989-90 du Fonds FCAR qui en plusieurs occasions propose des ajustements fort pertinents compte tenu des résultats de l'évaluation du Conseil.

Tout au long de son travail, le Conseil s'est heurté à la difficulté d'évaluer des actions et des programmes dont les objectifs spécifiques étaient souvent flous ou peu mesurables, ou dont les indicateurs de progrès étaient à peu près inexistants. C'est là une dimension dont il faut tenir compte et qui explique qu'il soit quelquefois difficile de conclure avec autant de précision ou d'assurance qu'il eut été souhaitable.

C'est dans ce contexte que le Conseil des universités adresse au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science l'avis qui suit.

Le Conseil rappelle d'abord les principales orientations du Fonds FCAR, telles qu'elles ressortent de la lecture de son Plan triennal 1987-88 - 1989-90. Etant donné que ces orientation devraient constituer la trame de fonds de l'évolution du Fonds au cours des prochaines années, le Conseil en tiendra compte tout au long de son avis et formulera à leur sujet les commentaires qu'il juge utiles.

Après avoir exprimé un certain nombre de remarques générales, le Conseil passe en revue l'ensemble des programmes du Fonds et formule des recommandations en conséquence. Enfin, en guise de conclusion, il donne son opinion sur les priorités qui lui paraissent s'imposer dans les actions du Fonds.

Les orientations du Plan triennal

Le Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche a soumis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, un Plan triennal d'activités 1987-88 - 1989-90 qui repose sur un désir de rationalisation et de relance de la recherche scientifique au Québec. La philosophie d'ensemble de l'action que le Fonds propose comporte deux lignes directrices: une visée d'excellence qui conduit le Fonds à privilégier les regroupements de chercheurs; un objectif de constitution d'une relève en matière de recherche, ce qui l'amène à privilégier la formation de jeunes chercheurs se préparant à faire une carrière en recherche.

Cette philosophie d'ensemble, le Fonds propose au ministre de la concrétiser dans trois stratégies d'action: 1- Investir dans la formation et l'établissement de nouveaux chercheurs; 2- Agir sur les modes d'organisation de la recherche; 3- Renforcer le soutien qu'il apporte aux politiques institutionnelles de recherche; se traduisant dans les six politiques suivantes:

a) La recherche d'une plus grande efficience des programmes de bourses.

b) Le réaménagement des modes de soutien apporté aux équipes pour lesquelles l'excellence deviendrait le seul critère de sélection, c'est-à-dire que seules les meilleures équipes en ce qui a trait à la "performance", à l'intégration et à la cohésion, de même qu'à la formation de nouveaux chercheurs pourraient espérer recevoir des subventions en vertu de ce programme, les préoccupations quant à l'émergence s'en trouvant exclues.

c) La création d'un nouveau programme visant l'établissement de nouveaux chercheurs.

d) La création d'un programme de recherche stratégique regroupant les programmes des Actions spontanées et des Actions concertées.

e) L'accroissement du soutien aux centres d'excellence.

f) Le soutien aux politiques institutionnelles de recherche pour lequel les plans de développement des établissements constitueraient un élément essentiel.

Voilà, résumées à grands traits, les orientations que propose le Fonds FCAR pour les trois prochaines années. Mises à part quelques réserves qui apparaîtront plus loin lorsqu'on en fera l'examen par programme, le Conseil des universités souscrit dans l'ensemble aux orientations que propose le Fonds. Il est donc d'avis que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science pourrait les accepter pour la plupart, de même que les demandes de crédits présentées par le Fonds, et ce pour deux raisons principales. D'abord, ces orientations ne sont pas très éloignées des conclusions auxquelles le Conseil est arrivé dans le Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR soumis au ministre en juillet dernier. Ensuite, les établissements universitaires ont fait état de leur appui au Plan triennal et de leur satisfaction quant aux nouvelles orientations qui s'y trouvent. Les universités jugent, en effet, valables les fins que le Fonds poursuit dans son plan triennal parce qu'on les croit en mesure de répondre aux besoins de la recherche universitaire au Québec, en complémentarité avec les organismes subventionnaires du gouvernement fédéral.

En réalité, les réserves exprimées par les universités quant aux stratégies d'ensemble proposées par le Fonds concernent l'importance de bien tenir compte des caractéristiques de la recherche en sciences sociales et humaines, le développement de la recherche dans les collèges et les difficultés que soulève la notion de contrats de progrès en rapport avec le soutien aux politiques institutionnelles. C'est donc davantage sur les modalités d'application que sur la philosophie d'ensemble que les universités s'interrogent.

Le Conseil y reviendra plus loin dans cet avis. Mais auparavant, il souhaite transmettre au ministre quelques remarques, dont la portée dépasse un programme du Fonds en particulier, et concerne plutôt la problématique d'ensemble du Plan triennal.

Remarques générales

Lorsque le Fonds écrit (p.89 du Plan triennal) que "la recherche universitaire au Québec n'est pas seulement l'objet de difficultés passagères; elle vit actuellement une véritable crise de développement", et que, conséquemment, une stratégie de relance s'impose, il faut bien reconnaître qu'il affirme davantage qu'il ne démontre l'existence d'une telle crise. De tous les gouvernements provinciaux, on s'accorde généralement à dire que c'est celui du Québec qui consacre depuis plusieurs années le plus de ressources à la recherche universitaire après celui de l'Alberta et tout récemment de l'Ontario. Le Conseil n'en est pas moins d'avis qu'il existe des raisons au Québec de faire davantage dans ce domaine. Parce qu'il a cru aux effets bénéfiques de la recherche, parce que celle-ci apparaît comme le prolongement des études supérieures, parce qu'il lui a semblé opportun de faire reposer sur de meilleures bases une tradition de recherche jugée alors insuffisamment affirmée, puis de la développer dans le réseau et de lui permettre d'émerger dans les circuits internationaux de la communication scientifique, le Québec s'est doté du Fonds FCAC devenu en 1984 le Fonds FCAR. La mission qu'on lui a confiée n'est pas achevée et pourtant le soutien dont a bénéficié le Fonds depuis quelques années de la part du gouvernement du Québec a eu tendance à diminuer en termes réels. Cette tendance est inquiétante au moment où d'autres gouvernements, tel celui de l'Ontario, interviennent massivement pour développer la recherche universitaire, étant bien conscients de l'importance de ces investissements pour le développement économique de leur société.

Pour toutes ces raisons, le Conseil croit qu'il serait opportun d'augmenter les crédits consentis au Fonds FCAR, comme on le verra lors de l'examen de ses divers programmes.

La seconde remarque générale concerne la complémentarité de l'action du Fonds FCAR. A la page 16 de son Plan triennal, le Fonds reconnaît d'emblée que son rôle de complémentarité ne s'est pas toujours concrétisé. Tout en ajoutant qu'il ne cherche pas à prendre en charge la partie de la recherche laissée pour compte par les organismes fédéraux, puisqu'il ne pourrait prétendre à l'excellence en soutenant les chercheurs québécois qui n'arriveraient pas à obtenir des fonds des conseils fédéraux, le Fonds affirme aussi qu'il ne saurait être question qu'il

adopte une position "pleinement subsidiaire" par rapport aux conseils canadiens, car cela se concilierait mal avec sa responsabilité propre et la nécessité qui lui incombe de répondre à toute une série de besoins généraux de recherche découlant de la spécificité culturelle et politique du Québec.

Le Fonds propose donc de concevoir la complémentarité de son action de la façon suivante: a) à l'égard des divers programmes québécois de financement de la recherche scientifique, il se dit prêt à en être le gestionnaire unique ou, à tout le moins, à participer à la gestion de la totalité de ces programmes; b) à l'égard des conseils fédéraux, le Fonds désire s'attacher à "bonifier" l'investissement fait par les organismes fédéraux au Québec. Comme exemples d'une bonification de l'investissement fédéral, le Plan triennal mentionne: accorder une aide additionnelle à des chercheurs financés par les organismes fédéraux dans le but qu'ils forment de jeunes chercheurs; financer, au départ, des regroupements de chercheurs dans le but de les rendre plus aguerris et leur permettre ainsi de concourir auprès des conseils fédéraux; financer les secteurs moins bien servis par les organismes fédéraux, comme les infrastructures de recherche.

Comme il a déjà eu l'occasion de le dire dans son Avis 85.20, le Conseil ne s'oppose pas au rôle de suppléance ou de complémentarité du Fonds FCAR. Il croit cependant que la notion de complémentarité à l'égard des conseils fédéraux, telle que proposée dans le Plan triennal, n'est pas exempte de dangers si elle devait être interprétée au sens strict.

Si l'on admet, en effet, que pour "bonifier" un investissement, il faut d'abord que cet investissement existe, le Fonds ne risque-t-il pas de devoir adopter un rôle purement réactif? Pour bonifier l'investissement fédéral, on devra d'abord savoir de quelle nature seront les actions des fonds subventionnaires fédéraux, connaître l'orientation de ces actions, savoir qui en bénéficiera en définitive, etc. Par ailleurs, bonifier l'investissement fédéral, cela pourrait signifier que les chercheurs financés par les fonds fédéraux seront admissibles à recevoir un autre financement de la part de FCAR. En revanche, les chercheurs qui ne seraient pas financés par les fonds subventionnaires relevant du gouvernement fédéral, ne seraient pas non plus admissibles à recevoir un financement du Fonds FCAR. C'est ainsi que les chercheurs qui ne reçoivent présentement des crédits

que du Fonds FCAR pourraient cesser d'être subventionnés, alors qu'il existe pourtant des projets valables que les fonds fédéraux ne peuvent soutenir même s'ils font l'objet d'évaluations favorables de la part des jurys de pairs.

Tout ce que le Conseil souhaite faire ici, c'est de montrer qu'il existe d'autres conceptions de la complémentarité que celle que le Fonds a retenue dans son Plan triennal, conceptions qui ne sont d'ailleurs pas mutuellement exclusives. Si le Fonds FCAR avait décidé de se préoccuper d'abord et avant tout de concentration de ressources, de regroupement ou de formation de chercheurs; s'il s'était donné comme objectif de rajeunir le corps de chercheurs au Québec; s'il se proposait de les amener, dans toute la mesure du possible, à séjourner à l'étranger, son action n'en resterait pas moins complémentaire par rapport aux fonds subventionnaires relevant du gouvernement fédéral. Ou encore, si le Fonds FCAR n'entreprenait que ce que les organismes fédéraux ne peuvent pas ou ne veulent pas faire (ex.: financer les infrastructures des centres de recherche; financer les chercheurs en émergence jusqu'à les rendre en mesure de concourir auprès des organismes canadiens; financer des projets de recherche intéressants pour le Québec, mais qui, pour diverses raisons, le sont moins pour les fonds fédéraux; déterminer des priorités de recherche propres au Québec; ne s'intéresser qu'à la recherche orientée; encourager la diffusion des résultats de la recherche et le transfert des connaissances; etc.), on ne pourrait pas reprocher au Fonds FCAR de n'avoir que des actions qui dédoublent inutilement ce que font les organismes subventionnaires fédéraux. Le Fonds mentionne d'ailleurs plusieurs de ces actions, mais toujours dans une perspective de bonification de l'action des autres intervenants, ce qui risque de causer des ambiguïtés et d'en rendre l'application incertaine.

Eu égard aux divers programmes québécois de financement de la recherche scientifique, la première étape vers l'établissement d'une meilleure complémentarité de l'action du Fonds FCAR pourrait consister à exclure de ses programmes de subvention les activités de recherche dans les domaines que l'on peut financer avec l'aide du Fonds de Recherche en Santé du Québec (FRSQ) dont le budget vient aussi du gouvernement du Québec. Le Fonds devrait cependant maintenir des contacts étroits avec le FRSQ de façon à s'assurer que toute demande de subvention soit traitée par l'un ou l'autre organisme.

La troisième remarque générale que le Conseil désire transmettre au ministre concerne le caractère des objectifs proposés dans le Plan triennal. Ces objectifs n'ayant pas été formulés d'une façon qui les rende davantage mesurables qu'au cours des années passées, les évaluations à venir de l'activité du Fonds FCAR poseront les mêmes problèmes que celle de cette année. Par exemple, comme nous n'avons toujours pas de renseignements quant à l'itinéraire des étudiants aidés, soit au cours de leurs études soit une fois leurs études terminées, dans quelques années le Fonds pourra continuer de se donner un objectif de formation de chercheurs dont il ne saurait évaluer la portée. C'est donc avec insistance que le Conseil réitère sa demande que le Fonds précise ses objectifs et autant que possible les traduise en quantités mesurables. A cette fin, le Fonds devrait s'appliquer à développer des indicateurs qui permettent de suivre le progrès de ses actions et de juger de leur efficacité. A titre d'exemple, le nombre de publications conjointes ou de thèses réalisées grâce à des subventions d'équipe, sans avoir rien d'absolu, devrait permettre de juger régulièrement de l'intensité du travail en équipe et de l'efficacité de l'aide apportée aux étudiants.

Par ailleurs, le Fonds devant situer son action dans le cadre d'une politique gouvernementale de soutien et de développement de la recherche, il importe que ses objectifs soient suffisamment précis pour lui permettre de s'insérer avec efficacité dans cette politique, selon ses capacités et ses moyens. Cela suppose bien entendu que les grandes orientations de cette politique soient bien connues et qu'il existe des indicateurs permettant de mesurer les performances d'ensemble du système. Tout cela n'a pas toujours été réalisé dans le passé, ce qui peut expliquer en partie le flou des objectifs de FCAR. Le Conseil des universités a bien réalisé au cours des dernières années des études qui ont permis de porter des diagnostics plus précis, mais il faut bien admettre que des efforts restent à faire pour suivre de façon plus systématique l'état de santé de la recherche universitaire québécoise. La Commission de la recherche universitaire s'emploie actuellement à définir des indicateurs appropriés et fera des recommandations à cet effet. Il serait important que le Ministère tienne à jour de tels indicateurs et les utilise dans la définition de ses politiques de recherche.

La quatrième remarque de portée générale concerne la recherche en sciences sociales et humaines. Le rapport d'évaluation a bien fait ressortir que celles-ci

éprouvent des difficultés au programme des Centres et des Actions spontanées, réussissent mieux en ce qui a trait aux revues et aux équipes, même si la proportion des chercheurs subventionnés dans ce dernier programme par rapport au bassin total des chercheurs est bien moindre pour les sciences sociales et humaines que pour les sciences naturelles et le génie. En somme, on constate que lorsqu'il s'agit de regrouper des chercheurs, les sciences sociales et humaines semblent éprouver davantage de difficulté que les sciences naturelles et le génie. Certes, il existe de ces regroupements qui procurent de bons résultats, mais ils sont trop peu nombreux. Par ailleurs, on sait que le Fonds FCAR se propose de privilégier les regroupements de chercheurs dans son Plan triennal. Ces regroupements s'appuient, selon le Fonds (p.42), sur le principe que la recherche en équipes apporte davantage de résultats à tous égards que la recherche individuelle, bien qu'elle coûte aussi plus cher. Ces deux postulats ne sauraient valoir en tous temps et en tous lieux. Si les regroupements de chercheurs paraissent plus faciles à réaliser en sciences naturelles et en génie, a fortiori s'ils se font autour d'un même appareillage scientifique, on gagne peu à les forcer dans des domaines de la connaissance pour lesquels ils font davantage figure d'artifices. Lorsque la recherche prend la forme de lectures, d'analyses, d'interprétations de textes, d'efforts en vue de situer une oeuvre artistique ou une composition dans son contexte historique, la nécessité de regrouper les chercheurs autour de projets communs ne semble pas évidente. Les différences d'idéologie animant les chercheurs ne représentent qu'un des obstacles au regroupement des chercheurs en sciences sociales et en sciences humaines. D'autres obstacles sont d'ordre structurel; ils ont trait à la nature même de la recherche dans certaines des disciplines des sciences sociales et humaines. Les études sectorielles du Conseil en cours dans ce domaine (éducation, sciences sociales) sont d'ailleurs susceptibles de permettre de préciser ces particularités et pourront contenir des suggestions dont il y aurait lieu de s'inspirer. Il faut donc inviter le Fonds FCAR à faire preuve de la souplesse nécessaire à cet égard, et c'est ce qui explique certaines des recommandations que le Conseil fait au ministre plus loin dans cet avis.

La dernière remarque générale a trait à la qualité du processus d'évaluation que le Fonds FCAR fait subir aux diverses demandes qui lui sont adressées. Ce processus de l'évaluation par les pairs est fondamental pour un organisme comme FCAR

et c'est sur lui que repose le bien-fondé de ses décisions d'accorder ou de refuser les subventions que réclament les chercheurs. Le Fonds en est conscient d'ailleurs, comme le montre son Plan triennal (p.7). Il reste que le Conseil désire appuyer le Fonds FCAR dans sa recherche d'une plus grande qualité dans l'application de ce processus d'évaluation: aucun effort ne doit être ménagé en vue d'assurer la plus grande rigueur, constance et continuité possibles des évaluations par les pairs.

Programme de bourses de l'enseignement supérieur

Le Rapport d'évaluation des Programmes du Fonds FCAR fait ressortir l'intérêt qu'offre le programme de bourses du Fonds, tout en soulignant qu'il y aurait lieu d'y apporter quelques améliorations: accroître la valeur des bourses de maîtrise, de doctorat et des bourses post-doctorales; revoir l'enveloppe du programme, car l'accroissement de la valeur des bourses ne devrait pas se faire au détriment du programme Equipes et séminaires, les assistanats de recherche étant une autre façon possible de soutenir financièrement des étudiants; s'interroger sur l'opportunité de maintenir deux concours particuliers (bourses de recyclage et jeunes administrateurs).

Dans son Plan triennal d'activités, le Fonds FCAR propose une série de mesures destinées à améliorer le taux de diplomation, réduire la durée des études et encourager la mobilité des étudiants. Afin de hausser la proportion des étudiants admis à l'université qui obtiendront leur diplôme au terme d'études qui ne sembleraient pas, par ailleurs, interminables, le Fonds désire rétrécir l'écart entre la valeur des bourses qu'il offre et celles des organismes subventionnaires du gouvernement fédéral et améliorer l'encadrement dont les boursiers bénéficient à l'université.

Le Conseil des universités appuie la mesure envisagée par le Fonds à l'effet de hausser la valeur de ses bourses de maîtrise et de doctorat, celles-ci étant bien inférieures à leur équivalentes fédérales et n'ayant pas été indexées depuis quelques années. Le Conseil croit cependant qu'un écart devrait être maintenu entre la valeur des bourses de maîtrise et de doctorat, au bénéfice de ces dernières. Car les candidats au doctorat poursuivent des études plus longues, beaucoup moins rentables individuellement sur le plan financier que les études de maîtrise, et pendant lesquelles ils sont souvent amenés à refuser des emplois lucratifs.

Cette augmentation de la valeur des bourses, cependant, ne devrait pas se faire au détriment du nombre de bourses accordées. Depuis 1983, une enveloppe insuffisante a fait baisser le taux de succès de 26 à 22 pour cent. Le Conseil ne croit pas souhaitable que le taux de succès diminue davantage, pas plus qu'il lui paraît indispensable de l'augmenter considérablement; les bourses sont un moyen parmi d'autres de soutenir financièrement les étudiants. Il est d'avis que le gouvernement du Québec devrait consentir au Fonds l'augmentation des crédits qu'il réclame à ce titre (de 10,6 à 17 millions de dollars pour la durée du Plan).

Dans le but d'inciter les étudiants à réduire la durée de leurs études, le Fonds, dans son Plan triennal, se propose d'accorder son aide, pour la dernière année d'études, partiellement sous forme de bourse et partiellement sous forme de prêt transformable en bourse, à la condition que l'étudiant satisfasse aux exigences de son programme d'études dans les délais prescrits. Dans le but d'améliorer l'encadrement des étudiants, le Fonds voudrait réserver un certain nombre de bourses aux meilleures équipes subventionnées et inciter les universités à "se doter de processus d'accréditation institutionnelle de leurs professeurs et de leurs programmes" (Plan triennal, p.31). Le Conseil croit que, dans l'état actuel de nos connaissances quant aux motifs qui incitent les étudiants à entreprendre et mener à terme des études de 2^{e} et 3^{e} cycles, il serait préférable de ne pas donner suite à ces projets. Une relance des boursiers et une étude sur le cheminement des étudiants devraient être de nature à nous permettre de mieux comprendre les conditions de financement et d'encadrement susceptibles d'avoir un effet sur la durée des études et le nombre de diplômés; plutôt que de modifier ses règles d'attribution des bourses à cet effet, le Fonds pourrait au préalable s'associer à une telle démarche.

Les préoccupations du Fonds FCAR quant à la mobilité des étudiants québécois rejoignent toutefois celles qui ont été maintes fois exprimées par le Conseil. Encore récemment, le Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR faisait état de la faible mobilité des étudiants québécois. Plus de 80 pour cent des étudiants boursiers poursuivent leurs études dans le même établissement universitaire pour plus de deux cycles. Dans son avis 85.20 (p.48), le Conseil recommandait

au Fonds FCAR d'encourager financièrement la mobilité des boursiers à l'intérieur et à l'extérieur du Québec quand le choix du programme ou la qualité du milieu d'accueil le justifie. Le Conseil se réjouit de ce que le Fonds ait donné suite à cette suggestion en adoptant un certain nombre de mesures visant à encourager la mobilité des étudiants. Il constate cependant qu'aucune de ces mesures n'a pour objet d'encourager la mobilité des étudiants à l'intérieur du Québec.

Le Conseil des universités recommande donc au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de:

1- Permettre au Fonds FCAR de hausser la valeur de ses bourses de maîtrise et de doctorat, tout en maintenant le taux de succès pour les nouvelles demandes autour de 25 pour cent, et la valeur de la bourse post-doctorale à 22 000 dollars tout en offrant un minimum de 30 bourses; à cet effet, faire valoir auprès du gouvernement du Québec la nécessité de consentir au Fonds les crédits accrus qu'il réclame, soit de 10,6 millions à 17 millions de dollars sur la durée de son plan triennal;

2- Inviter le Fonds FCAR à encourager la mobilité des boursiers tant à l'intérieur du Québec qu'à l'extérieur lorsque le choix du programme d'études ou la qualité du milieu d'accueil le justifie.

Programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs

Dans son Plan triennal, le Fonds FCAR propose la création d'un programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs, destiné à remplacer la préoccupation relative à l'émergence assurée jusqu'à maintenant dans le cadre du Programme Equipes et Séminaires. Dans ce nouveau programme, le Fonds envisage d'accorder aux jeunes chercheurs une subvention individuelle pour un projet de recherche, d'une durée possible de trois ans avec également une possibilité de renouvellement pour deux ans. Ces subventions individuelles seraient de l'ordre de 10 à 15 000 dollars avec en plus, le cas échéant, un montant qui permettrait de combler des besoins en équipement scientifique. Serait admissible à ce programme, tout le personnel (professeurs réguliers ou engagés sous octroi) des établissements postsecondaires ayant obtenu un doctorat depuis moins de cinq ans. Le

Fonds estime qu'il lui serait ainsi possible de compter sur un bassin potentiel de 800 nouveaux professeurs par année dont la moitié environ désireront présenter des demandes de subvention, de sorte que s'il était en mesure d'octroyer 150 subventions pour un montant total de 1,875 million lorsque le programme aura atteint son plein développement, il se dit d'avis qu'on assurerait ainsi un taux de réussite satisfaisant. Le Fonds envisage de financer ce nouveau programme en transférant un million de dollars qu'il consacre présentement à l'émergence au sein du Programme Equipes et Séminaires, auxquels il faudrait ajouter 875 000 dollars de nouveaux crédits.

Dans son Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR, le Conseil arrive à la conclusion que le programme d'aide à l'émergence a connu jusqu'à maintenant un succès limité, et que ce succès va en diminuant dans le cadre du Programme Equipes et Séminaires. Par ailleurs, cette préoccupation relative à l'émergence faisant l'objet d'interprétations différentes selon les comités de pairs, elle n'a pas reçu partout la même attention. En conséquence, le Conseil invitait le Fonds à rechercher d'autres façons d'aider les jeunes chercheurs.

En proposant la création d'un Programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs, c'est ce que fait le Fonds FCAR: mettre au point une autre façon d'aider les jeunes chercheurs que dans le cadre d'Equipes et Séminaires. Le Conseil croit que par comparaison avec la formule actuelle, il s'agit d'une amélioration à un double titre: 1° il est certes plus facile de concevoir ce que peut être un chercheur en émergence qu'une équipe en émergence; 2° l'interprétation de la notion d'émergence pourra être plus semblable d'un comité à l'autre et la préoccupation relative à la constitution d'une relève en matière de recherche, mieux assurée. Conséquemment, le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager le Fonds FCAR à emprunter d'emblée la voie qu'il a tracée dans son Plan triennal. Le Conseil invite cependant le Fonds à faire preuve de souplesse dans l'application de son critère d'admissibilité. S'il paraît raisonnable en effet de réserver ce programme aux chercheurs universitaires ayant terminé leurs doctorats depuis moins de cinq ans, il faudrait éviter que cette condition n'exclue systématiquement les personnes qui pour diverses raisons n'auraient pas été en mesure d'entreprendre plus tôt leur carrière de chercheurs, comme c'est souvent le cas des professeurs de collège.

Le Conseil recommande au ministre de:

3- Permettre la création du Programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs auquel seraient admissibles les chercheurs des établissements universitaires ayant obtenu un doctorat depuis moins de cinq ans, et les jeunes chercheurs d'autres établissements.

Programme de subventions aux Équipes de recherche

Le Plan triennal note avec raison que le Programme Equipes et Séminaires, par l'accent qu'il a mis sur le regroupement des professeurs en équipes pour encadrer la formation d'étudiants-chercheurs, est devenu le prototype de l'action spécifique du Fonds. Le problème principal est venu de la multiplicité des objectifs qu'on lui a assignés, objectifs qui n'ont pas toujours été facilement conciliables d'ailleurs. Le Fonds propose alors une réorientation du programme sur quatre points principaux:

1° disparition de l'émergence, préoccupation qui serait renvoyée dans un autre cadre, plus précisément dans le programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs dont il vient d'être question;

2° limitation du programme à une seule vocation, soit celle de permettre aux meilleures équipes de poursuivre une recherche de qualité et de procéder à une formation adéquate de nouveaux chercheurs;

3° abolition du volet séminaires, congrès et colloques, types d'activité qui seraient dorénavant rattachées à l'ensemble de la programmation d'une équipe;

4° concentration sur les équipes les plus performantes (un des principaux indicateurs de la performance serait la possibilité, "réalisée ou virtuelle" d'obtenir des fonds d'autres sources, et notamment des conseils fédéraux (p.42)), qui, par ailleurs, ne seraient plus évaluées sur projet mais sur programmation, dans le cadre d'un contrat de progrès.

En conséquence de cette réorientation, le montant de la subvention moyenne accordée augmenterait car seulement les deux tiers environ des équipes subventionnées en 1986-87 pourraient continuer de se qualifier si l'on admet "qu'il se trouve qu'une très forte proportion d'équipes ne reçoivent des crédits que du Fonds FCAR" (p.43). Cette réorientation nécessiterait selon le Fonds, une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux équipes de recherche de 9 à 11,7 millions de dollars pour la durée du plan triennal.

Au terme de son Rapport d'évaluation des programmes du Fonds FCAR, le Conseil des universités a noté lui aussi la multiplicité des objectifs poursuivis dans le cadre de ce programme et la nécessité de se rendre en mesure d'évaluer les progrès accomplis. Il parvient aussi à la conclusion que le programme soutient adéquatement les meilleurs chercheurs et les meilleurs projets, mais que, ce faisant, il a perdu beaucoup de sa complémentarité par rapport aux autres organismes subventionnaires, de sorte qu'il faudrait décider de l'opportunité de maintenir ce programme s'il ne devait servir qu'à fournir un supplément aux grands programmes de recherche libre. En troisième lieu, le Rapport d'évaluation fait bien ressortir que le programme atteint aussi son objectif d'aide à la formation de chercheurs, mais qu'il faudrait savoir si les étudiants sont ainsi incités à terminer leurs études dans des délais raisonnables. Enfin, le Conseil notait que le regroupement en équipes est, en effet, un objectif distinctif du programme, même s'il n'a pas toujours été rigoureusement poursuivi.

Dans son Avis 79.23 (p.27), le Conseil avait déjà soutenu que la notion d'équipe s'est révélée beaucoup plus difficile d'application en sciences sociales et humaines et pas très efficace pour améliorer l'encadrement des étudiants. Il invitait alors le ministre à mettre de nouveaux moyens en oeuvre et à mettre de nouveaux modes d'organisation à l'essai. Cette année, le Conseil juge opportun de revenir sur cette question. En effet, le regroupement en équipes constitue une exigence du programme qui ne correspond guère aux besoins des chercheurs de tous les champs de la connaissance, de sorte que, dans les faits, cette exigence n'a pu être rigoureusement respectée. D'une part, le travail en équipe n'est pas toujours très affirmé; d'autre part, le Fonds a dû consentir à des dérogations à la règle générale et permettre que des "équipes" soient constituées d'un seul

chercheur. Malgré cela, les sciences sociales et humaines ont manifestement plus de difficulté à se soumettre à ces regroupements que les sciences naturelles et le génie.

Le Conseil croit qu'il serait utile de permettre au Fonds d'accorder des subventions individuelles de recherche autrement que comme une dérogation par rapport à l'exigence des regroupements en équipes. Si le Fonds réservait une partie de l'enveloppe qu'il réclame pour son programme de subventions aux équipes de recherche, aux subventions destinées à un seul chercheur, engagé dans la formation de chercheurs, il introduirait dans sa programmation un élément de souplesse qui devrait mieux accommoder la recherche en sciences sociales et humaines que l'exigence actuelle des regroupements. Par ailleurs, les projets soumis par un chercheur pourraient être évalués par les mêmes mécanismes (et les mêmes comités de pairs) que la programmation soumise par des équipes. Cela permettrait néanmoins au Fonds de préserver les orientations d'ensemble qu'il se propose de donner à son programme Équipes et dont certains champs de la connaissance semblent fort bien s'accommoder. Toutefois, si la subvention moyenne devait devenir proportionnelle au nombre de chercheurs et d'étudiants encadrés comme le propose le Fonds dans son Plan triennal (p.44), il y aurait lieu d'être très attentif à ce que cela ne se traduise pas par un gonflement artificiel de la taille des équipes.

Quant au volet "Séminaires, congrès et colloques" de l'actuel programme Équipes et Séminaires, l'évaluation que le Conseil en a faite montre qu'il trouve difficilement sa place dans un programme de financement de la recherche en équipe, ce que le Fonds reconnaît d'ailleurs dans son plan triennal. Outre le fait que les comités d'appréciation hésitent de plus en plus à consacrer une partie de l'enveloppe à l'organisation de séminaires ou colloques, ce volet a toujours été traité par le Fonds lui-même comme étant en marge du véritable travail de recherche: même formulaire que pour les demandes de subvention d'équipe; mêmes critères d'évaluation (qualité du projet, qualité de l'équipe, formation de chercheurs). L'exigence selon laquelle les étudiants doivent être impliqués dans l'organisation scientifique de l'activité subventionnée, pour satisfaire à l'objectif de la formation de chercheurs, soulève aussi un certain nombre de problèmes. Il reste toutefois important que de tels échanges scientifiques soient organisés. Le

Fonds, dans son Plan triennal, propose que l'organisation de telles activités soit rattachée à l'ensemble de la programmation d'une équipe. Le Conseil est plutôt d'avis que l'organisation de ces activités devrait être confiée aux institutions universitaires et soutenue financièrement dans le cadre du développement du soutien aux politiques institutionnelles.

Les modifications envisagées pour le programme dans le Plan triennal risquent de lui faire perdre beaucoup de sa complémentarité par rapport aux programmes fédéraux. Aussi cette question devrait-elle être réexaminée avec soin par le Fonds, en tenant compte des particularités des principaux organismes subventionnaires. Du côté des sciences naturelles et du génie, le CRSNG subventionne la plupart des bons chercheurs. Le montant de ses subventions dépend beaucoup plus de leurs antécédents que du coût de leurs projets. Dans ce cas, le Fonds pourrait jouer un rôle intéressant en permettant aux meilleures équipes de disposer de ressources plus abondantes et d'encadrer plus d'étudiants. A condition de porter une attention particulière à la cohésion de l'équipe et à la formation de chercheurs, le Fonds pourrait alors avoir un impact réel et complémentaire sur le développement de la recherche dans ce secteur.

La situation est autre cependant dans le domaine des sciences sociales et humaines où le CRSH subventionne moins de chercheurs, mais établit le niveau de sa subvention pour couvrir la totalité de leurs dépenses. L'action du Fonds dans ce cas devrait évidemment être différente. Elle pourrait consister à supporter des chercheurs valables dont les projets n'ont pas été retenus par le CRSH faute de fonds ou de difficulté d'insertion dans ses problématiques, ou encore à aider des étudiants à s'insérer dans des recherches financées par le CRSH. De cette façon, le Fonds apporterait une aide réelle et complémentaire, si ses évaluations sont rigoureuses et tiennent bien compte de la dimension formation de chercheurs.

En bref, ce qui importe ici, c'est que le Fonds tienne bien compte des modes de financement et d'intervention des organismes subventionnaires fédéraux et adapte en conséquence ses actions en établissant les distinctions nécessaires selon les secteurs.

En conséquence, le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

4- D'accepter les orientations proposées par le Fonds FCAR dans son Plan triennal d'activités pour ce qui a trait à son Programme de subventions aux Équipes de recherche, de même que les crédits que le Fonds désire obtenir à ce titre;

5- D'inviter le Fonds à réserver une partie de cette enveloppe pour des subventions individuelles de recherche dont pourraient se prévaloir les chercheurs dont les travaux se prêtent mal au travail d'équipe, mais qui assument néanmoins la formation de chercheurs;

6- De verser aux institutions universitaires, dans le cadre du développement du soutien aux politiques institutionnelles, les crédits consacrés par le passé à l'organisation de séminaires, congrès et colloques, soit environ 100 000 dollars par année.

7- D'inviter le Fonds FCAR à revoir les modalités de son programme de façon à le rendre complémentaire, mais de façon plus sélective, de l'action des organismes subventionnaires fédéraux.

Programme des Centres de recherche

Développer des centres d'excellence, consolider les milieux de formation de chercheurs, rationaliser l'utilisation des ressources, voilà les lignes de force qui animent le programme des Centres de recherche. Le Rapport d'évaluation préparé par le Conseil juge que, dans l'ensemble, le programme est une réussite. La principale réserve a trait à la difficulté qu'éprouvent les sciences sociales et humaines à concourir dans ce cadre, les regroupements exigés pour être admissible au concours étant d'une taille encore plus considérable que pour les équipes. Par ailleurs, le Conseil note qu'il sera bientôt nécessaire d'accroître l'enveloppe consacrée à ce programme, d'abord parce que la valeur de la subvention moyenne accordée tend à diminuer en termes réels, ensuite parce que cette enveloppe se révèle déjà insuffisante pour satisfaire aux nouvelles demandes qui

viendront vraisemblablement s'ajouter par suite des subventions octroyées, il y a quelques années, dans le cadre des actions structurantes du ministère.

Tant le Conseil des universités dans son Rapport d'évaluation que le Fonds FCAR dans son Plan triennal d'activités reconnaissent que le programme des Centres s'inscrit bien dans une stratégie de concertation et de consolidation de la recherche universitaire au Québec. De plus, la complémentarité de l'action du Fonds FCAR est si bien affirmée, par ce programme, non seulement à l'égard de ses autres programmes mais aussi à l'égard des fonds subventionnaires relevant du gouvernement fédéral, que, cette fois, c'est sur ces derniers que s'exercent des pressions pour qu'ils se donnent un programme semblable à celui du Fonds. En revanche, la complémentarité par rapport à d'autres fonds subventionnaires québécois (notamment dans le domaine de la santé) pourrait être soignée davantage, comme on l'a signalé plus tôt. Compte tenu des crédits dont dispose le FRSQ, le Conseil ne voit pas que le Fonds s'y substitue en subventionnant des centres du domaine de la santé.

Le Conseil des universités croit qu'il n'y a pas lieu de réviser fondamentalement les objectifs du Programme des Centres de recherche, même s'ils paraissent convenir davantage aux sciences naturelles et génie qu'aux sciences sociales et humaines. Afin de corriger l'insuffisance de son enveloppe de base, le Fonds FCAR désire obtenir une indexation de 15 pour cent de cette enveloppe, soit environ 900 000 dollars de plus pour la première année du plan triennal, l'objectif étant de lui permettre ainsi d'envisager le financement de 3 ou 4 nouveaux centres par année.

L'indexation de l'enveloppe prévue pour le programme Centres de recherche paraît raisonnable et l'objectif de financer trois ou quatre nouveaux centres par année s'inscrit bien dans la foulée d'avis antérieurs du Conseil, notamment l'avis 79.23 et du Rapport d'évaluation des activités du Fonds FCAR. Si tous les intéressés sont d'avis que le programme est une réussite, le Fonds n'est-il pas justifié de vouloir intensifier son action en ce sens? Toutefois, le Conseil juge qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de transférer au Fonds FCAR, comme celui-ci le souhaite, la gestion des Actions structurantes de même que les crédits afférents à ces actions.

Le Conseil recommande alors au ministre:

8- D'accepter les propositions présentées par le Fonds FCAR concernant le Programme des Centres de recherche, de même que l'accroissement de l'enveloppe que le Fonds souhaite obtenir à ce titre.

9- D'inviter le Fonds à cesser de subventionner les centres du domaine de la santé.

Programme des Organismes de services à la recherche

Ce programme vise à encourager l'utilisation optimale et rationnelle des ressources du milieu et le Rapport d'évaluation conclut qu'il atteint assez bien l'objectif de mettre à la disposition de la communauté scientifique des données, des équipements, des compétences hautement spécialisées et spécifiques. Seuls les services documentaires s'inscrivent toujours difficilement dans ce programme étant donné que ces services sont souvent coûteux et leur unicité pas toujours apparente. Il paraîtrait plus approprié de financer de tels services dans le cadre plus général du financement des ressources documentaires.

Toutefois, le Rapport d'évaluation souligne, tout comme le Fonds dans son Plan triennal, que des changements ont été observés dans la demande depuis 1985-86. C'est ainsi que la subvention moyenne paraît avoir tendance à augmenter depuis quelques années; mais, cette augmentation est imputable à la diminution du nombre d'organismes subventionnés, elle-même conséquence du faible nombre de demandes présentées, qui passe de 24 à 13 entre 1985-86 et 1987-88. En réalité, le Programme des Organismes de Services à la Recherche constitue l'un des plus petits programmes gérés par le Fonds et, de ce fait, il est aussi l'un des plus coûteux.

Parce que les changements dans la demande pourraient être temporaires, parce que le programme fait l'objet d'un examen au Fonds FCAR, le Plan triennal propose tout simplement de reconduire l'enveloppe de 350 000 dollars réservée à ce programme. Le Conseil, pour sa part, s'est interrogé sur l'opportunité de maintenir

ce programme, tout en reconnaissant que la préoccupation qui l'a fait naître est légitime et doit être préservée. A cet effet, il a envisagé l'hypothèse qui consisterait à intégrer ce programme aux actions de soutien aux politiques institutionnelles. Il en est venu à la conclusion qu'on risquerait peut-être ce faisant, de perdre de vue l'objectif de mise en commun de ces équipements spécifiques. De plus, ce programme reçoit assez généralement l'appui des établissements. Conséquemment, il recommande au ministre:

10- De conserver, pour le moment, le Programme des Organismes de services à la recherche, avec toute sa spécificité et une enveloppe reconduite de 350 000$, mais en excluant du programme les services documentaires.

Par ailleurs, le Fonds FCAR attire l'attention du ministre dans son Plan triennal sur le problème de la désuétude des équipements de recherche. Le gouvernement du Québec a, de fait, reconnu la nécessité d'agir vite dans ce domaine et, à cet effet, il a annoncé des mesures lors du dernier discours sur le budget. Si à peu près tout le monde reconnaît qu'il y a lieu de s'attaquer au problème du renouvellement des équipements, non seulement de recherche mais aussi d'enseignement, il est beaucoup plus difficile de bien connaître l'ampleur des besoins réels à satisfaire. Selon le Conseil, un inventaire de ces équipements s'impose et il vient tout juste de recommander au ministre qu'un tel travail soit entrepris (avis 87.3). Il juge donc opportun de réitérer cette recommandation ici.

11- Que le Ministère effectue en collaboration avec les universités un inventaire des principaux équipements scientifiques destinés à l'enseignement et à la recherche.

Programme de recherche stratégique

Postulant que la recherche orientée est devenue une recherche prioritaire, le Fonds FCAR propose dans son Plan triennal de fusionner en un seul Programme de recherche stratégique, les deux programmes connus jusqu'à maintenant sous les noms d'Actions spontanées et Actions concertées. Le nouveau programme, relevant davantage de la recherche orientée que de la recherche libre, aurait comme double vocation de viser à la solution de problèmes et à l'intensification d'activités

d'une importance particulière pour le Québec. Les subventions versées se rapprocheront d'un contrat attribué sur critères d'excellence. Ce programme laisserait place à deux types d'initiatives, mais reposant tous les deux sur le principe du partenariat: dans le premier type, le Fonds serait l'instigateur d'une recherche, en concertation avec les milieux industriel et ministériel; dans le second type, l'initiative viendra des chercheurs eux-mêmes qui auront à soumettre au Fonds des propositions de recherches qu'ils souhaitent entreprendre en association avec une industrie ou une entreprise qui agira comme principal bailleur de fonds. Pour ce faire, le Fonds FCAR désire appuyer son action sur le budget actuellement dévolu aux deux programmes d'Actions spontanées et d'Actions concertées, soit 2,1 millions de dollars. Il estime toutefois que ces montants seront plus que doublés au terme de son plan triennal, par suite de la participation des partenaires des secteurs privé et public.

Le premier type d'initiatives, celui dans lequel le Fonds peut être l'instigateur d'une recherche en concertation avec une industrie, une entreprise ou un ministère, se rapproche de ce que sont présentement les Actions concertées. Dans son Rapport d'évaluation le Conseil a reconnu qu'il s'agit là du seul programme du genre dans la gamme des activités du Fonds, et ce programme lui a semblé bien conçu et doté d'objectifs réalistes. Bien qu'il lui ait paru trop tôt pour en faire une évaluation approfondie, il a néanmoins pu constater que le potentiel des Actions concertées n'a pu être pleinement exploité, étant donné que seuls les milieux gouvernementaux s'y sont intéressés jusqu'à maintenant. Puisque le Fonds compte en sauvegarder le caractère dans son nouveau Programme de recherche stratégique, le Conseil ne s'oppose pas à ce que l'expérience se poursuive. Toutefois, - et bien que le Plan triennal n'en laisse pas clairement entrevoir la possibilité -, il croit qu'on devrait permettre au Fonds FCAR de réserver, le cas échéant, une partie de l'enveloppe qu'il compte consacrer à la recherche stratégique, à des sujets de recherche qu'il juge lui-même prioritaires et pour lesquels il désire lancer des appels d'offre auprès des divers partenaires admissibles à ce programme, comme le font d'autres organismes subventionnaires. Dans de tels cas cependant, le Conseil estime que le Fonds devrait auparavant soumettre ses priorités de recherche au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Le second type d'initiatives s'apparente plus aux Actions spontanées mais avec une différence importante: alors que dans les Actions spontanées, c'est aux chercheurs qu'il revenait de démontrer que leurs projets étaient conformes aux priorités québécoises de recherche, désormais, c'est dans une association des chercheurs avec un bailleur de fonds privé ou public qu'il faudrait trouver cette démonstration. Le Conseil a jugé que le programme des Actions spontanées fut une initiative intéressante du Fonds et que son objectif paraît avoir été atteint. Par la même occasion, l'enveloppe actuelle lui a semblé insuffisante pour satisfaire à la demande et il s'est dit d'avis que la formation de chercheurs pourrait aussi être faite dans le cadre des Actions spontanées. Enfin, là comme pour les Actions concertées, il lui aurait semblé intéressant que le Fonds FCAR puisse en venir à déterminer lui-même quelques-unes des recherches orientées qu'il vaudrait la peine d'entreprendre. Le Conseil ne juge pas à propos de revenir sur ce jugement qu'il formulait il y a à peine quelques mois et conséquemment il recommande au ministre:

12- D'autoriser le Fonds FCAR à fusionner ses deux programmes d'Actions spontanées et d'Actions concertées en un seul Programme de recherche stratégique, et à consacrer, à cette recherche orientée, le budget qu'il consacrerait aux deux programmes précités;

13- D'inviter le Fonds à réserver, le cas échéant, une partie de cette enveloppe à des recherches qu'il juge lui-même prioritaires et pour lesquelles il désire recourir à des appels d'offres, après approbation du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Programme ACSAIR

Au sujet du Programme d'aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue, le Fonds FCAR dégage quatre constats dans son Plan triennal:

1° Le programme ACSAIR a permis au personnel des collèges de prendre, ou de reprendre contact avec la recherche;

2° Le nombre de postes permettant des dégagements est présentement insuffisant;

3° Le rapprochement envisagé entre les universités et les collèges ne s'est pas vraiment réalisé;

4° Le Programme n'a pas réussi à encourager la recherche technologique.

Sur la base de ces constatations, le Fonds souhaite maintenir le programme durant une période transitoire, mais en le réservant aux chercheurs des collèges. Les chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue, quant à eux, émargeraient plutôt à l'ensemble des autres programmes du Fonds mais n'auraient plus accès au programme ACSAIR transformé. Le budget consacré à ACSAIR serait réduit au cours de la première année du plan triennal parce qu'amputé des chercheurs sans affiliation, mais le Fonds souhaite augmenter de 50 000 dollars le budget qui serait réservé aux chercheurs des collèges.

Les constatations que le Conseil a pu faire au terme de son Rapport d'évaluation ne divergent pas fondamentalement de celles du Fonds. Il s'est dit d'avis qu'on peut considérer que le Programme ACSAIR a été une réussite en ce qui a trait à l'établissement d'une base de recherche dans les collèges, bien que ce succès soit à la fois fragile et limité, d'une part parce qu'il repose sur l'existence d'une banque de postes suffisante, d'autre part, parce que peu de professeurs des cegeps ont réussi jusqu'à maintenant à percer dans les autres concours du Fonds FCAR. En revanche, il lui a semblé plus difficile de conclure au succès des objectifs de contribution au développement régional et de promotion de la culture scientifique. En conséquence, le temps lui semblait venu d'en redéfinir les objectifs, pour en écarter les chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (à l'expérience, on constate que ceux-ci oeuvrent plus près des universités que des collèges). Il croyait dangereux de l'abolir immédiatement pour les chercheurs des collèges, mais il y aurait certes lieu d'en revoir les règles pour en faire un véritable programme d'émergence, tout en évitant qu'il devienne un programme protégé.

Lancé à titre expérimental en 1981, le Programme ACSAIR en est maintenant à sa septième année d'existence. D'une durée prévue de trois ans au départ, l'expérience se déroule maintenant depuis plus de deux fois la durée envisagée. Le Fonds suggère de conserver le programme pour les deux exercices 1987-88 et 1988-

89 en le réservant aux chercheurs des collèges; l'un est déjà à moitié écoulé. Le Conseil croit que le Fonds devrait être autorisé à poursuivre l'expérience jusqu'à la fin de son plan triennal, soit l'exercice 1989-90, mais avec la mission d'y mettre fin alors pour accueillir plutôt les chercheurs des collèges dans ses autres programmes. L'expérience aura alors duré neuf ans, soit trois fois ce qui avait été prévu; si au terme d'une expérience de neuf ans, les chercheurs des collèges n'ont pas réussi à percer dans les autres programmes du Fonds, où ils seraient pourtant considérés admissibles, force sera de constater que, dans les conditions actuelles, l'engagement des professeurs des collèges en matière de recherche ne saurait être durable. Les chercheurs des collèges seraient, de plus, incités à établir une collaboration souhaitable avec ceux des universités.

C'est la volonté du gouvernement d'alors de permettre l'accessibilité des fonds publics de recherche à de nouvelles catégories de chercheurs, dont les professeurs des collèges, qui a été à l'origine du programme ACSAIR. Cette volonté s'est traduite par deux mesures spécifiques: rendre les professeurs des collèges admissibles aux programmes du Fonds FCAR à l'exception de ceux des centres et des bourses; créer un programme destiné à faciliter l'émergence et l'accessibilité aux subventions pour les professeurs des collèges et les chercheurs sans affiliation. Le programme ACSAIR a donc été conçu comme un véritable programme d'émergence répondant ainsi au voeu que formulait le Conseil des Collèges "de permettre au niveau collégial d'acquérir une compétence technique comparable, comme demandeur de subvention, à celle du niveau universitaire". Si l'expérience n'a pas encore permis d'en arriver là, on peut envisager de la prolonger encore quelques années, mais il serait certainement contraire à l'esprit d'un programme d'émergence que l'expérience puisse se poursuivre indéfiniment, surtout si l'on accepte que le Fonds puisse faciliter l'émergence de chercheurs des collèges dans un autre cadre, soit celui de son nouveau programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs.

Il faut par ailleurs souligner les limites de tout programme d'émergence de la recherche au niveau collégial. Comme le gouvernement n'est pas disposé à reconnaître une mission de recherche aux collèges, on ne peut s'attendre à ce que ces établissements élaborent des politiques de développement de la recherche ou mettent en place des infrastructures élaborées. Les professeurs désireux de s'adon-

ner à la recherche pourront le faire en demandant d'être relevés d'une partie de leur tâche d'enseignement jusqu'à ce que le total prévu de postes dégagés à cette fin soit atteint. Ils pourront certes poursuivre des recherches valables en collaboration avec le milieu universitaire ou seuls s'ils ne requièrent pas d'équipements importants. Mais est-il raisonnable et réaliste de penser que les mêmes chercheurs pourront bénéficier année après année des quelques postes de dégagements disponibles et constituer ainsi un noyau solide de chercheurs aguerris au sein des collèges? On peut en douter. On comprendra dès lors que le Conseil ne soit pas enclin à suggérer le maintien d'un programme comme ACSAIR spécialement destiné à l'émergence de la recherche au niveau collégial.

Le Conseil recommande alors au ministre:

14- D'autoriser le Fonds FCAR à exclure les chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue du Programme ACSAIR, puisqu'ils sont déjà admissibles aux autres programmes du Fonds, et ainsi le réserver aux seuls chercheurs des collèges;

15- D'inviter le Fonds FCAR à continuer ses efforts visant à faciliter l'émergence des chercheurs des collèges dans le cadre du Programme ACSAIR jusqu'à la fin de l'exercice 1989-90;

16- De mettre fin au Programme ACSAIR au terme de l'exercice 1989-90 et de rendre alors les chercheurs des collèges admissibles à concourir dans tous les autres programmes du Fonds FCAR, à l'exception de celui des Centres;

17- De poursuivre alors les efforts d'émergence de chercheurs des collèges dans le cadre du programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs en leur réservant au besoin une proportion de l'enveloppe.

Programme des revues scientifiques, rapports et mémoires de recherche

Pour répondre à son objectif d'encourager la diffusion des connaissances scientifiques en langue française, le Fonds FCAR a consacré, en 1986-87, un budget de 692 000 dollars à des revues de recherche, de transfert et de vulgarisation et un

montant de 245 000 dollars à la publication de rapports et mémoires de recherche.

Tout en reconnaissant que le Fonds s'acquitte bien de cette tâche en général, le Conseil des universités, dans son Rapport d'évaluation des activités du Fonds FCAR, l'invitait à resserrer ses critères d'attribution des subventions de façon à éviter la multiplication des revues dans un même domaine et l'hyperspécialisation de certains périodiques. Il l'invitait également à accorder une attention soutenue à la diffusion des revues et à réévaluer sa politique de soutien aux revues de transfert et de vulgarisation, peut-être moins en accord avec la raison d'être même du Fonds, bien que n'en jouant pas moins un rôle indispensable. En revanche, il a semblé au Conseil que la nécessité du volet "rapports et mémoires de recherche" n'est pas évidente, et que les subventions versées à ce titre pourraient avantageusement être intégrées aux subventions générales, puisque les montants sont déjà versés directement aux établissements qui en déterminent l'utilisation qu'ils en feront.

Dans son Plan triennal, le Fonds se propose, pour ce qui a trait aux revues de recherche, de mettre l'accent sur le potentiel de rayonnement des revues québécoises dans le réseau international des communications scientifiques. Quant aux revues de vulgarisation et de transfert, leur nécessité est indéniable, mais il n'est pas évident que la responsabilité en incombe au Fonds qui y consacre pourtant le tiers du budget qui va aux revues. Le Fonds souhaiterait donc que cette responsabilité soit assumée par un autre intervenant gouvernemental. Le Fonds compte aussi s'assurer, en concertation avec les établissements, que les prépublications que sont les rapports et mémoires de recherche donneront lieu à des publications scientifiques, notamment dans les revues hautement cotées sur la scène internationale. Le Fonds croit enfin qu'un gel de l'enveloppe actuelle serait de nature à faciliter la démarche de rationalisation entreprise il y a déjà quelques années, en rapport avec ce programme. Le Conseil, on s'en rendra compte sans peine, s'interroge dans le même sens que le Fonds, sauf en ce qui a trait aux rapports et mémoires de recherche pour lesquels il lui semble qu'un pas de plus pourrait être fait facilement.

Le Conseil recommande donc au ministre:

18- D'accepter les orientations proposées dans le Plan triennal du Fonds FCAR concernant les revues de recherche, de transfert et de vulgarisation;

19- De verser les crédits consacrés aux rapports et mémoires de recherche (soit environ 250 000 dollars) aux subventions générales que le Fonds octroie aux établissements au titre du soutien aux politiques institutionnelles.

Programme de soutien aux politiques institutionnelles

En 1986-87, le Fonds FCAR a consacré un peu plus de 5 pour cent des crédits qu'il a octroyés sous forme de subventions au versement de subventions générales aux établissements. Les subventions accordées à ce titre visent à doter les établissements des moyens financiers qui leur permettront de tenir compte des imprévus inhérents à la poursuite d'activités de recherche et de faciliter le démarrage de nouveaux projets ou l'émergence de jeunes chercheurs. Elles sont versées selon une formule prédéterminée.

Pratique commune aux organismes subventionnaires, ces subventions générales servent d'abord à dépanner les chercheurs qui doivent faire face à l'une ou l'autre des situations suivantes: diminution ou arrêt des subventions; nécessité de compléter le financement obtenu; transition ou re-démarrage de nouveaux projets et programmes; réinsertion dans le circuit de la recherche subventionnée, etc. Ces activités de dépannage occupent un bon tiers des subventions générales. Elles servent ensuite à faciliter l'émergence de jeunes chercheurs (un autre tiers). Dans ce cadre, les universités cherchent à accroître leur potentiel de recherche subventionnée en aidant financièrement, à même les subventions générales, les nouveaux professeurs et jeunes chercheurs à concevoir et à réaliser des pré-projets capables de servir de tremplin vers des subventions plus importantes provenant des organismes subventionnaires. Elles servent enfin à financer des infrastructures de recherche (centres, groupes ou laboratoires) et des activités diverses (bourses, publications, voyages, etc.). Il s'agit donc d'un élément essentiel à une stratégie d'aide à la recherche, et le Conseil a jugé dans son Rap-

port d'évaluation que la proportion du budget du Fonds allant aux subventions générales de même que l'utilisation qui en est faite sont appropriées aux fins poursuivies.

Le Fonds propose dans son Plan triennal de restructurer ces subventions générales pour en faire un soutien aux politiques institutionnelles. Le financement de ces politiques institutionnelles se ferait dorénavant sur la base de plans de développement à élaborer et de contrats de progrès (idée qui ne recueille pas l'adhésion enthousiaste de toutes les institutions universitaires, incapables qu'elles sont, pour le moment, d'en saisir clairement toutes les implications). Le soutien aux politiques institutionnelles comprendrait toujours deux volets: des actions de développement auxquelles le Fonds voudrait consentir une somme de deux millions de dollars chaque année; des activités de démarrage et de dépannage pour lesquelles le Fonds désire obtenir un budget de 1,5 million de dollars par année. D'un peu plus d'un million qu'elles étaient en 1986-87, ces subventions générales re-structurées en soutien aux politiques institutionnelles, passeraient donc à 3,5 millions à la fin du plan triennal.

Sans s'opposer nécessairement à l'élaboration de plans de développement qu'il a déjà réclamés, le Conseil des universités croit que le Fonds aurait avantage à retarder d'une année la restructuration de ses subventions générales comme il suggère de le faire dans son Plan triennal. Cela lui permettrait de clarifier avec les établissements concernés la mécanique du financement envisagé sur la base de plans de développement et de contrats de progrès. Cependant, conformément aux recommandations qui précèdent, le Conseil croit qu'on pourrait d'ores et déjà augmenter l'enveloppe réservée aux subventions générales des montants qui servent présentement à financer les séminaires, congrès et colloques, et la publication des rapports et mémoires, soit une somme d'environ 350 000 dollars.

Le Conseil recommande ainsi au ministre:

20- D'inviter le Fonds à surseoir d'une année à la transformation de ses subventions générales en un soutien aux politiques institutionnelles tel qu'envisagé dans son plan triennal;

21- D'accroître l'enveloppe actuelle allant aux subventions générales en lui transférant les montants servant à financer présentement les séminaires, congrès et colloques, et les rapports et mémoires de recherche.

CONCLUSION

Dans le cadre de son Plan triennal, le Fonds FCAR demande un ajout à son budget annuel de quelque 15 millions de $. Cet ajout servirait aux ajustements, dans l'ensemble justifiés, des budgets de chacun de ses programmes, ainsi qu'on l'a vu précédemement. Le Conseil des universités s'est interrogé sur les priorités d'action du Fonds FCAR et s'est demandé quels programmes il faudrait développer en premier lieu et quelles transformations privilégier advenant que les crédits additionnels soient limités?

Le Conseil accorde une haute priorité aux programmes de bourses étant donné leur impact sur la formation d'une relève de qualité. Dans le contexte actuel, les réajustements recommandés paraissent essentiels et devraient occuper le premier rang dans les préoccupations du Fonds.

Parmi les programmes de subvention, le Conseil retient en priorité les développements des programmes Centres de recherche et Recherche stratégique, deux programmes qui occupent une place unique dans une stratégie de développement de la recherche. Dans le premier cas, il s'agit d'un programme bien fait pour améliorer la compétitivité de la recherche universitaire québécoise et l'encadrement des jeunes chercheurs. Il constitue d'ailleurs un rouage essentiel dans le développement de centres d'excellence, capables de percées importantes dans le monde scientifique et de retombées majeures au plan socio-économique. Le programme Recherche stratégique pour sa part devrait permettre une réponse aux besoins particuliers du Québec. Il s'agit donc d'un programme important dans une perspective de sensibilisation des chercheurs aux problèmes socio-économiques et à la possibilité de retombées.

Enfin, le programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs correspond à des besoins réels et devrait être ajusté au bassin de nouveaux chercheurs.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Le Conseil des universités recommande au ministre:

1- Permettre au Fonds FCAR de hausser la valeur de ses bourses de maîtrise et de doctorat, tout en maintenant le taux de succès pour les nouvelles demandes autour de 25 pour cent, et la valeur de la bourse post-doctorale à 22 000 dollars tout en offrant un minimum de 30 bourses; à cet effet, faire valoir auprès du gouvernement du Québec la nécessité de consentir au Fonds les crédits accrus qu'il réclame, soit de 10,6 millions à 17 millions de dollars sur la durée de son plan triennal.

2- Inviter le Fonds FCAR à encourager la mobilité des boursiers tant à l'intérieur du Québec qu'à l'extérieur lorsque le choix du programme d'études ou la qualité du milieu d'accueil le justifie.

3- Permettre la création du Programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs auquel seraient admissibles les chercheurs des établissements universitaires ayant obtenu un doctorat depuis moins de cinq ans, et les jeunes chercheurs d'autres établissements.

4- D'accepter les orientations proposées par le Fonds FCAR dans son Plan triennal d'activités pour ce qui a trait à son Programme de subventions aux Équipes de recherche, de même que les crédits que le Fonds désire obtenir à ce titre.

5- D'inviter le Fonds à réserver une partie de cette enveloppe pour des subventions individuelles de recherche dont pourraient se prévaloir les chercheurs dont les travaux se prêtent mal au travail d'équipe, mais qui assument néanmoins la formation de chercheurs.

6- De verser aux institutions universitaires, dans le cadre du développement du soutien aux politiques institutionnelles, les crédits consacrés par le passé à l'organisation de séminaires, congrès et colloques, soit environ 100 000 dollars par année.

7- D'inviter le Fonds FCAR à revoir les modalités de son programme de façon à le rendre complémentaire, mais de façon plus sélective, de l'action des organismes subventionnaires fédéraux.

8- D'accepter les propositions présentées par le Fonds FCAR concernant le Programme des Centres de recherche, de même que l'accroissement de l'enveloppe que le Fonds souhaite obtenir à ce titre.

9- D'inviter le Fonds à cesser de subventionner les centres du domaine de la santé.

10- De conserver, pour le moment, le Programme des Organismes de services à la recherche, avec toute sa spécificité et une enveloppe reconduite de 350 000$, mais en excluant du programme les services documentaires.

11- Que le Ministère effectue en collaboration avec les universités un inventaire des principaux équipements scientifiques destinés à l'enseignement et à la recherche.

12- D'autoriser le Fonds FCAR à fusionner ses deux programmes d'Actions spontanées et d'Actions concertées en un seul Programme de Recherche stratégique, et à consacrer, à cette recherche orientée, le budget qu'il consacrait aux deux programmes précités;

13- D'inviter le Fonds à réserver, le cas échéant, une partie de cette enveloppe à des recherches qu'il juge lui-même prioritaires et pour lesquelles il désire recourir à des appels d'offres, après approbation du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

14- D'autoriser le Fonds FCAR à exclure les chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue du Programme ACSAIR, puisqu'ils sont déjà admissibles aux autres programmes du Fonds, et ainsi le réserver aux seuls chercheurs des collèges.

15- D'inviter le Fonds FCAR à continuer ses efforts visant à faciliter l'émergence des chercheurs des collèges dans le cadre du Programme ACSAIR jusqu'à la fin de l'exercice 1989-90.

16- De mettre fin au Programme ACSAIR au terme de l'exercice 1989-90 et de rendre alors les chercheurs des collèges admissibles à concourir dans tous les autres programmes du Fonds FCAR, à l'exception de celui des Centres.

17- De poursuivre alors les efforts d'émergence de chercheurs des collèges dans le cadre du programme de soutien à l'établissement de nouveaux chercheurs en leur réservant au besoin une proportion de l'enveloppe.

18- D'accepter les orientations proposées dans le Plan triennal du Fonds FCAR concernant les revues de recherche, de transfert et de vulgarisation.

De verser les crédits consacrés aux rapports et mémoires de recherche (soit environ 250 000 dollars) aux subventions générales que le Fonds octroie aux établissements au titre du soutien aux politiques institutionnelles.

20- D'inviter le Fonds à surseoir d'une année à la transformation de ses subventions générales en un soutien aux politiques institutionnelles tel qu'envisagé dans son plan triennal.

21- D'accroître l'enveloppe actuelle allant aux subventions générales en lui transférant les montants servant à financer présentement les séminaires, congrès et colloques, et les rapports et mémoires de recherche.